



Syndicat de la juridiction
administrative

Paris, le 2 décembre 2021

Monsieur le Président,

A l'issue du Congrès statutaire du Syndicat de la juridiction administrative qui s'est tenu le 26 novembre dernier, nos adhérentes et adhérents ont renouvelé leur confiance à l'équipe actuelle.

En qualité de présidente, j'ai été plus particulièrement mandatée pour vous faire part de notre profond mécontentement quant à l'absence de mesures concrètes prises en réponse à nos revendications, pourtant légitimes.

La maigre revalorisation de notre rémunération, uniquement indemnitaire, et les mesures budgétaires (dé-contingentement du 8^{ème} échelon du grade de premier conseiller et création de six postes de président) obtenues en septembre ne sauraient tenir lieu de solde de tout compte ni, *a fortiori*, de bilan positif.

La réforme de la haute fonction publique, les faibles perspectives de carrière, la lourde charge de travail et des conditions de travail en constante dégradation ont conduit nos collègues à une profonde exaspération et à un découragement certain.

Les résultats du baromètre social l'ont mis en exergue et la crise sanitaire l'a prouvé : c'est l'intérêt du métier et le sens du service public qui continuent de motiver nos collègues, en dépit d'un horizon peu engageant. Ce sens du service public ne va toutefois pas jusqu'à l'acceptation de l'inaction ou de l'immobilisme.

La préservation de notre statut, de l'attractivité du corps et de la qualité du service public de la justice administrative appelle des mesures urgentes que nous vous demandons de prendre ou de soutenir sans réserve en votre qualité de chef de corps :

- **Une charge et des conditions de travail adaptées** : nous demandons le retour sans délai à une charge de travail raisonnable, prenant en compte l'ensemble des sujétions pesant sur les magistrates et magistrats et préservant leur droit au repos et aux congés, la liberté de choix du support de travail (papier ou dématérialisé) et une double dotation informatique complète ;

- **L'augmentation des effectifs** à tous les grades, avec, en particulier, la création de postes au grade de président ;

- **La revalorisation de la rémunération** des magistrats, sur laquelle vous vous êtes d'ailleurs formellement engagé : cette revalorisation doit se traduire par un alignement de la rémunération indiciaire des magistrats sur la rémunération globale des futurs administrateurs de l'État ainsi que par l'abandon de tout mode de rémunération variable dans les juridictions administratives lequel est inadapté à l'exercice de fonctions juridictionnelles, et *a fortiori* de tout projet visant à augmenter la modulation de la part variable ;

- **La préservation de l'attractivité du corps** dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique : nous vous demandons de soutenir les demandes de modification de l'ordonnance que nous avons transmises au Parlement, de soutenir auprès du Premier ministre notre demande de modification du décret d'accès aux fonctions d'auditeur afin d'y inclure les corps juridictionnels, d'assurer un accès effectif des magistrats administratifs aux fonctions de maître des requêtes en service extraordinaire, de développer une politique active d'appui aux mobilités conformément aux demandes que nous avons formulées lors de la réunion de dialogue social du 16 novembre, et de prévoir l'intégration du tronc commun dispensée par l'INSP au sein de la formation initiale des magistrates et magistrats dès la promotion 2022.

Comme nous vous l'indiquions dans notre courrier du 8 septembre dernier, le dialogue social ne peut être purement formel : votre courrier daté du 10 septembre et la publication du décret du 22 septembre 2021 fixant la liste des corps dont les membres peuvent être nommés auditeurs au Conseil d'État ont achevé de nous convaincre que nos vœux d'unité de la juridiction administrative et de défense de l'attractivité du corps des magistrats administratifs n'étaient pas réellement partagés par le Conseil d'État.

Les conditions du dialogue social sur le sujet, pourtant essentiel et extrêmement sensible, de l'accès au grade de président ainsi que l'absence de plan d'actions concret proposé ou même de mesures urgentes prises à la suite des résultats du baromètre social, confirment ce constat d'un manque de volonté et de considération de la part du Conseil d'Etat.

Nos adhérentes et adhérents ont clairement exprimé en Congrès leurs attentes vis-à-vis de leur chef de corps, afin que les actions nécessaires à la satisfaction de nos demandes soient rapidement mises en œuvre et se traduisent par des mesures concrètes.

Aucune modalité ne saurait être exclue pour assurer la meilleure défense des intérêts des magistrates et magistrats, qui sont excédés de voir leurs fonctions malmenées et leur statut dévalorisé.

Dans l'espoir que vous apporterez à ce courrier l'attention qu'il requiert, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de notre respectueuse considération.

Maguy FULLANA
Présidente du SJA

